

Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association SELIDAIRE du Vendredi 22 Janvier 2016

L'association SELIDAIRE a tenu son assemblée générale le vendredi 22 janvier 2016 dans la salle des fêtes Gérard Philippe de Varangéville.

Le président de SELIDAIRE, Michel JACQUET, a ouvert la séance en remerciant de leur présence Monsieur le Conseiller Départemental Christopher VARIN, Monsieur René BOURGEOIS Maire de Varangéville, Monsieur le Président Jean-Marie RICARD de l'association de Saint-Nicolas de Port ASPORDA, Monsieur le Président Jacques LAVOILE de l'association ASSEDRAM d'Einville au Jard, Monsieur le Président Henri LECLERE de l'association des riverains de la Meurthe. Il a ensuite remercié les adhérents de l'association pour leur présence nombreuse en cette soirée.

Dans son rapport moral, le président a retracé l'ensemble des actions de SELIDAIRE pour l'année 2015.

Les actions les plus marquantes de SELIDAIRE pour l'année 2015 concernent quatre grands dossiers :

Le premier dossier concerne l'action en justice engagée par SELIDAIRE sur la demande de cautionnement par CSME sous la forme d'une caution bancaire ou d'une police d'assurance spécifique à cette exploitation minière. Cette caution est destinée à couvrir les éventuels dommages sur les maisons des adhérents de l'association situées au dessus de la nouvelle zone en cours d'exploitation.

Le président rappelle que le juge a donné raison à SELIDAIRE par le jugement du 18 juillet 2014 ; que CSME a fait appel.

Le 02 novembre 2015, le juge d'appel a confirmé en tous points le premier jugement et a donc de nouveau condamné la CSME à constituer le cautionnement demandé par SELIDAIRE.

Le président informe les adhérents que le 12 janvier 2016 CSME a engagé un pourvoi en cassation.

Face à cette situation, le président M. JACQUET a demandé à l'assemblée de se prononcer sur les suites que SELIDAIRE doit donner à ce dossier. Après avoir répondu à de nombreuses questions des adhérents, le président a soumis au vote de l'assemblée la décision de poursuivre l'action en cassation.

C'est à l'unanimité des adhérents présents ou représentés que la décision de poursuivre l'action a été prise. Le président remercie l'assemblée pour son soutien.

Le deuxième dossier est lié au devenir de la constructibilité du territoire de Varangéville, avec en particulier l'annonce par les services de l'Etat de la probable et définitive interdiction de construire des maisons neuves et peut-être même de ne plus pouvoir agrandir ou aménager les habitations existantes sur la partie nord canal, soit la quasi totalité de la partie haute de la ville.

Pour bien expliquer aux adhérents comment ces interdictions pourraient être mises en œuvre, le président a affiché et commenté le projet de PLU de la commune d'Einville au Jard qui vient d'être soumis à enquête publique. Il précise que dans le secteur impacté par l'exploitation minière de cette commune, le PLU prévoit de ne plus autoriser de constructions neuves, mais surtout pour les maisons existantes, l'interdiction de reconstruire ces maisons en cas de sinistre même si le sinistre n'est pas lié à l'exploitation minière. Ainsi, un propriétaire dont la maison viendrait à subir un incendie ne pourrait plus reconstruire sur son terrain. L'objectif ici affiché est bien de « déconstruire » à terme tout un quartier de la commune.

Nous ne connaissons pas aujourd'hui les résultats de l'enquête publique. Mais il est évident que la situation d'Einville est en tout point comparable à celle de Varangéville. Nous devons être vigilants aux suites qui seront données à ce dossier et nous devons donc nous attendre à connaître des jours difficiles pour les propriétaires des maisons existantes à l'aplomb des anciennes galeries de la mine soit la quasi totalité de notre ville.

Le troisième dossier important concerne la demande en justice d'une indemnisation des propriétaires qui vont voir leurs biens fonciers aujourd'hui classés en zone urbanisable perdre de leur valeur dès l'application de la future interdiction de construire. Le président informe l'assemblée qu'une nouvelle campagne d'information sera engagée envers les propriétaires concernés au cours de l'année 2016 ; une action commune avec la municipalité est envisagée.

Enfin le quatrième dossier suivi de très près par SELIDAIRE concerne la réforme du code minier. Le président informe l'assemblée que ce dossier semble aujourd'hui au point mort mais que SELIDAIRE reste toujours attentive à son évolution.

Le rapport moral du président est mis en délibéré, il est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Le rapport financier est ensuite présenté par le trésorier Jean François GAUVAIN.

L'assemblée des adhérents présents ou représentés vote à l'unanimité les comptes de l'association pour l'année 2015.

Le président a ensuite fait voter à l'assemblée le montant de la cotisation pour 2016. Ce dernier est fixé, après vote à l'unanimité des adhérents présents ou représentés, à la somme de 15 euros.

La parole a été donnée à Monsieur le Maire de Varangéville qui a commenté les actions de la municipalité engagées en complémentarité de celles de SELIDAIRE. Il a précisé que face aux difficultés rencontrées, il était plus que jamais nécessaire de faire cause commune pour le devenir de la ville.

Ensuite, Monsieur le Conseiller Départemental Christopher VARIN a expliqué à l'assemblée, qu'il soutenait et suivait les travaux de SELIDAIRE et qu'il avait plaidé notre cause au niveau du département mais aussi au niveau de la nouvelle région et que le président RICHERT était bien informé de nos problèmes.

Il a rappelé aux adhérents que face à notre difficile situation seule l'union des habitants et propriétaires, des différentes associations, mais aussi des élus à tous niveaux de responsabilités pourrait peser sur les futures décisions.

Suite à ces différentes interventions, le président M. JACQUET a levé la séance en invitant l'ensemble des participants à partager le verre de l'amitié.

Fait à VARANGEVILLE,
le 22 janvier 2016.

Le président de SELIDAIRE,
Michel JACQUET